COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 34

OBJET :

Désignation des délégués du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CLECT)

Séance ordinaire du 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est assemblé Foyer du CEC, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, M. Olivier CLODONG, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté :
M. Henri BORIE donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH

Secrétaire de séance : M. Maxence MAHEN

Reçu en préfecture
le 27/03/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260322-lmc111336H1-DE
Publication le 25/03/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/03/029

OBJET : **Désignation des délégués du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CLECT)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

VU le chapitre IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

PROCEDE, sur proposition du Maire, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales indiquant que « …le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin… », à la désignation des délégués du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

SONT DESIGNES (32 pour, 3 abstentions : C.DE CAMPOS, B.CERNON et G.LE BOUIL) :

- Rémy PETIT
- Michèle GUTTIN

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) 21 *

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 27/03/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260322-lmc111336H1-DE

Publication le 25/03/2026